Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

PREFECTURE
DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES
ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
Bureau des Affaires Juridiques et
du Droit de l'Environnement

Digne les Bains, le - 8 MARS 2017

AVIS AU PUBLIC

***

Le public est informé que par arrêté préfectoral n° 2017-060-002 du 1er mars 2017 l'instruction de la demande d'autorisation d'exploiter une installation de stockage de déchets non dangereux et de sa voie d'accès au lieu dit les Parrines sur le territoire de la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban et de l'institution de servitudes d'utilité publique dans un rayon de 200 mètres autour de l'installation de stockage de déchets non dangereux sur la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban est prorogée d'un an.

Cet arrêté sera affiché en mairie de Château-Arnoux-Saint-Auban, au siège du SYDEVOM, et publié sur les sites Internet de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence et du SYDEVOM, durant une période minimale d'un mois.